

Extraction judiciaire : une équipe du PREJ de Muret volontairement prise pour cible sur la route

Le 2 février 2026

Mardi 20 janvier 2026, un incident grave s'est produit lors d'une mission d'extraction judiciaire menée par une équipe du PREJ de Muret, heureusement sans faire de victime.

Une équipe composée de quatre surveillants, accompagnés d'un gradé, assurait le convoyage de neuf détenus du tribunal judiciaire vers le centre pénitentiaire de Seysses. Il était environ 22h40, à quelques kilomètres de l'établissement, lorsqu'un véhicule blanc, aux vitres teintées, a soudainement quitté sa voie pour se placer en face-à-face avec le bus, créant une situation de danger extrême.

Grâce au sang-froid et au professionnalisme du chauffeur du PREJ de Muret, qui a immédiatement freiné et s'est déporté sur la droite afin d'éviter la collision et le fossé en bord de route, un drame a pu être évité de justesse. Le véhicule est revenu dans sa voie au dernier moment. Les faits s'étant déroulés très rapidement et de nuit, les collègues n'ont pas pu relever la plaque d'immatriculation.

À leur arrivée au centre pénitentiaire, ils ont croisé deux gendarmes qui déposaient un détenu à la maison d'arrêt de Seysses. Le chef d'escorte leur a alors signalé l'incident, et les militaires ont confirmé avoir subi les mêmes faits quelques minutes auparavant avec le même individu, confirmant ainsi le caractère volontaire de l'acte.

Cet événement met une nouvelle fois en lumière les risques routiers majeurs auxquels sont exposés les personnels pénitentiaires lors des extractions judiciaires. Au-delà du transport de détenus, les agents doivent faire face à des comportements extérieurs délibérés mettant en danger leur vie ainsi que celle des usagers de la route. Les personnels deviennent de véritables cibles.

L'UFAP UNSa Justice félicite notre collègue chauffeur du PREJ de Muret pour son sang-froid et son professionnalisme, et apporte tout son soutien aux collègues ayant vécu cette épreuve.

Nous ne sommes pas des cibles : les attaques contre les personnels pénitentiaires se répètent trop souvent. Où est l'action réelle de l'administration pour nous protéger ?

Le bureau local
UFAP UNSa Justice
PREJ de Muret